



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2025-040

OBJET : Spectacle « Hamlet Take Away » à Jean Carmet samedi 12 avril 2025 à 20H00

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat de cession avec LA COMPAGNIE IGS A.P.S. ,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser le spectacle « Hamlet Take Away » à Jean Carmet samedi 12 avril 2025 à 20H00,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession avec LA COMPAGNIE IGS A.P.S. représentée par Monsieur Gianfranco BERARDI, en sa qualité de Gérant, domicilié 14 Rue Cesare BATTISTI – 74012 CRISPIANO (ITALIE).

ARTICLE 2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 3000 euros TTC, correspondant aux frais (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Monsieur Gianfranco BERARDI – LA COMPAGNIE IGS A.P.S.

Fait à Etampes, le **06 MARS 2025**



Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire
En charge de la Culture